ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Les travaux sur la commune

MAI 2018

LE MOT DU MAIRE

Les travaux réalisés dans la communes ont été prévus en deux tranches :
1ère tranche : RD 24.
2ème tranche : RD 25 et autres rues.
La première tranche devrait s'achevait pour la mi-mai.
Je tiens à préciser que la brocante se tiendra comme prévue Grande rue et rue de Coucy.

Le Maire,
Gérard Gaigne

Compte rendu de la réunion du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 19 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Le président ayant ouvert la séance a fait l'appel nominal.

Etaient présents : M. GAIGNE Gérard, M. HANON Christophe, Mme LELIEVRE Nadia, M. TISSOT Jacques, Mme BAILLIET Monique, M. LOUAHEM M' SABAH Méhib, Mme MALOT Jessica et Mme DEMETZ Corinne, pouvant délibérer valablement, en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.,
Date de la Convocation 09/04/2018 Date d'affichage : 09/04/2018
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents :8
Absents excusés : Mme BORDEREAUX Julie, M NOWICKI Régis , M. BACQUET Jean Baptiste,
Est élu secrétaire de séance : M. Nadia LELIEVRE
M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance du 21 février 2018
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Vote des taxes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes Directes locales et de les laisser au taux de 2017.
Vote pour: 8

2. Budget Primitif 2018

Propositions :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	961 700, 05	961 700,05
Investissement	1 324 886,13	1 324 886,13
Total	2 286 586, 18	2 286 586, 18

M. le Maire passe au vote du budget primitif
Le budget est mis en signature.
Vote pour : 8

3. Adhésion au SIDEN-SIAN

Suite à l'abolition des syndicats décrétés par la loi Notre, les membres du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Coucy les Eppes ont décidés le 27 mars 2018 d'adhérer au SIDEN-SIAN avec le transfert des compétences « Eau Potable ».
Cette décision entraine la dissolution du Syndicat des eaux. La Commune de Marchais doit délibérer pour approuver cette adhésion au SIDEN6SIAN avec le transfert des compétences « Eau Potable ».
Vote contre :6
Abstention : 2

4. Attribution de compensation

Suite au rapport de la CLECT du 13 février 2018 sur les conditions de révisions des attributions de compensations des communes de la Champagne Picarde, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité, les montants des attributions de compensations provisoires librement révisées pour l'année 2018.

Chaque commune »intéressée » doit désormais approuver le montant 2018 de son attribution révisée le cas échéant.

Conformément au dernier rapport de la CLECT, le refus d''une commune d'approuver le montant de l'attribution libre révisée conduira à la non application, pour les années suivantes, des critères de libre révision en vigueur.

Le Conseil Municipal

refuse à l'unanimité des membres présents d'approuver l'attribution de compensation librement révisée pour 2018 et reste sur l' attribution initial soit un montant de de 111 522 €

Vote : pour 8

5.Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire Liesse Marchais Missy a voté pour l'implantation d'un pôle scolaire et pour l'intégration de la commune de Chivres dans le syndicat. Il faut l'accord des communes membres pour valider ces accords.

vote pour : 8

6. QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers gèreront la buvette de la fête communale

Le voyage est fixé le 7 juillet 2018

La séance est clôturée à 21 heures

ANIMATIONS

1er mai :

Le foyer des jeunes tiendra la buvette de la brocante du 1er mai.

8 mai : cérémonie aux monuments aux morts

La cérémonie se déroulera devant le monument à 11h15 et sera suivi d'un vin d'honneur servi dans la salle des fêtes

2 juin :

La Champagne Picarde organise un voyage à Paris

Visite guidée du musée de la chasse et de la nature.

Départ du bus de la gare de Saint Erme à 6H45.

SIRTOM

SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON

T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE

Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE

2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

La Champagne Picarde Recrute :

ANIMATEURS MERCREDIS RÉCRÉATIFS ET ACCUEILS DE LOISIRS
(Offre valable à partir de septembre 2018)

EMPLOYEUR

Raison sociale : Communauté de Communes de la Champagne Picarde
Adresse : Maison de la Champagne Picarde - 2, route de Montaigu - 02820 SAINT-ERME
Personnes à contacter : Christelle FOULON ou Laura DARNIGE
Téléphone : 03.23.22.36.80
Télécopie : 03.23.22.36.84
Mail : animation@cc-champagnepicarde.fr

DESCRIPTIF DU POSTE

- **Public Visé** : enfants de 4 à 14 ans
- **Période et temps de travail** :
  - Mercredis de 8h à 18h (hors périodes de vacances scolaires)
  - Périodes de vacances scolaires (vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne) de 8h à 18h
  - Temps de préparation, de réunion et de rangement (en semaine ou le samedi)
- **Lieux** :
  - Les mercredis : Sissonne ou Prouvais
  - Les périodes de petites vacances : Sissonne ou Guignicourt
  - Les périodes de grandes vacances : Sissonne, Saint-Erme, Guignicourt ou Pontavert
- **Missions** :
  - Préparer et évaluer les animations avec l'équipe d'animateurs (planning d'activités et bilans)
  - Encadrer des groupes d'enfants de 4 à 14 ans (sur site et en extérieur lors des sorties)
  - Organiser la vie de l'accueil de loisirs (gestion du matériel, de l'accueil et du rangement)

VOTRE PROFIL

- **Formation** : Stagiaire BAFA - BAFA - Stagiaire BAFD - BAFD ou équivalent
- **Capacités liées à l'emploi** :
  - Disposer d'une expérience significative auprès du jeune public
  - Être rigoureux, responsable et créatif
  - Avoir des aptitudes relationnelles fortes pour le travail en équipe
  - Être motivé(e) par l'animation

CONDITIONS D'EMPLOI

- **Type de Contrat** : CDD renouvelable 2 fois - 17h30 hebdomadaire - Temps annualisé
- **Rémunération** : Selon la grille de la fonction publique territoriale (Filière animation)
- **Candidature** : Lettre de motivation + CV à adresser au Président, M. Alain LORAIN (adresse dans la rubrique employeur)
- **Limite de dépôt** : le 26 mai 2018

AGENTS TECHNIQUES DU CHANTIER D'INSERTION
(Première session de recrutement début juin 2018)

EMPLOYEUR

Raison sociale : Communauté de Communes de la Champagne Picarde
Adresse : Maison de la Champagne Picarde - 2, route de Montaigu - 02820 SAINT-ERME
Personnes à contacter : Patricia JASION
Téléphone : 03.23.22.36.80
Télécopie : 03.23.22.36.84
Mail : info@cc-champagnepicarde.fr

DESCRIPTIF DU POSTE

- **Période et temps de travail** : Du lundi au vendredi - 20 heures par semaine
- **Lieux** : Base à Saint-Erme - Travaux sur le territoire de la Champagne Picarde
- **Missions** : Valorisation du Patrimoine Rural (Travaux de petite maçonnerie)

VOTRE PROFIL

- **Bénéficiaire Homme ou Femme** : RSA, MEF, TH ou ASS

CONDITIONS D'EMPLOI

- **Type de Contrat** : Contrat de 6 mois avec renouvellement (maximum 24 mois)
- **Rémunération** : Base horaire du SMIC
- **Candidature** : Lettre de motivation + CV à adresser au Président, M. Alain LORAIN (adresse dans la rubrique employeur)
- **Limite de dépôt** : le 15 mai 2018
- **Adresses d'envoi ou de dépôt** :
  - Maison de la Champagne Picarde - 2, route de Montaigu - 02 820 Saint-Erme Outre et Ramecourt
  - MSaP de Saint-Erme - Place de la gare - 02 820 Saint-Erme Outre et Ramecourt
  - MSaP de Guignicourt - 4, avenue Charles de Gaulle - 02 190 Guignicourt

La Champagne Picarde vous informe sur la télédéclaration de vos impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TÉLÉDÉCLARATION DE VOS IMPÔTS

C'est possible sur la Champagne picarde !

Des ateliers sur «la démarche en ligne» vous sont proposés sur les plateformes de Guignicourt, Liesse-Notre-Dame et Saint Erme

SUR INSCRIPTION au 03 23 22 31 90

ATTENTION PLACES LIMITÉES

- → Présentation du site impots.gouv.fr
- → Création d un espace personnel
- → Information sur le prélèvement à la source

RAPPEL : déclaration papier le 17 mai, déclaration sur internet le 22 mai

Des rendez-vous individuels seront proposés sur les MSAP de Guignicourt et Saint-Erme pour vous aider à déclarer en ligne vos revenus.

VENDREDI 27 AVRIL de 9h30 à 11h30

Plateforme de Saint-Erme
2 route de Montaigu - 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt

MERCREDI 2 MAI de 9h30 à 11h30

Plateforme de Liesse
7 rue du général De Gaulle - 02350 Liesse-Notre-Dame

SYNDICAT SCOLAIRE

Ecole maternelle :
16, rue Crémont, 02350 Liesse Notre dame Tel :03 23 22 26 89
Les rendez-vous pour les inscriptions scolaires se feront courant mai

Ecole élémentaire :
16, place Jeanne d'Arc 02350 Liesse Notre Dame Tél : 03 23 22 20 14

Monsieur le président du Syndicat Scolaire présente le projet « pôle scolaire » aux parents élus, au DDEN et aux enseignants.
L'étude de faisabilité a été financée par le Syndicat Scolaire.

Le recrutement du maître d'œuvre doit se faire d'ici deux mois, viendra ensuite les appels d'offre, la construction… Les élèves intègreront probablement les nouveaux locaux en janvier 2020.

Pour la cantine, le Syndicat fera appel à des plateaux repas. Il n'y aura pas de façon sur place mais que du réchauffage.
S'il existe une cantine dans le pôle scolaire, y aura-t-il toujours les transports scolaires lors de la pause méridienne ?
Le tarif actuel de la cantine+garderie de midi est de 5,50€ en prix fixe. Les parents d'élèves interrogent sur la possibilité de tarifs en fonction des revenus des familles et sur la possibilité de réchauffer une gamelle sur place.
Monsieur le Président ne peut répondre à cette heure.

N°1 : effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2018/2019

Ecole maternelle : 14 GS, 10 MS, 15 enfants nés en 2015 (PS) dont 4 préinscrits, 13 enfants nés en 2016 (TPS)
selon les listes fournies par les mairies. Nous n'aurons confirmation des effectifs qu'aux inscriptions (courant juin).
Madame l'adjoint au Maire de Chivres indique au conseil qu'il y a 6 élèves de Chivres relevant de l'école maternelle.

Ecole primaire : 15 CP, 15 CE1, 7CE2, 17CM1, 13 CM2.
67 élèves pour l'année scolaire prochaine + inclusions éventuelles de l'IME en classe de CM1 soient 69 élèves.
Avec le départ des CM2, il y a fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2018. Les élèves de la commune de Chivres, environ 15 élèves concernés, devront s'inscrire rapidement par anticipation. Dans ce cas, le comptage à la rentrée par Madame l'Inspectrice pourra conduire à une éventuelle réouverture.

Monsieur le Président du Syndicat Scolaire précise que maintenant le Syndicat Scolaire accepte les élèves d'autres communes.

N°2 : cycle piscine 2017/2018

Le cycle piscine a lieu cette année durant la 4ème période du 12 mars au 19 avril et concernera 2 classes (CP/CE1 et CE2) de cycle 2, les lundis et jeudis après-midis.
Les textes ont changé. Il n'y a plus de priorité aux cycles 2 mais chaque élève, à la fin du cycle 3 (fin de la 6ème) doit avoir fait 5 cycles de piscine.

Depuis cette année scolaire, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde subventionne les transports à la piscine.
Le Syndicat Scolaire règle les entrées piscine et, après subventions, une partie des transports scolaires.
L'équipe pédagogique remercie le Syndicat Scolaire pour son investissement dans cette activité.

L'équipe pédagogique demande au Syndicat Scolaire la possibilité que chaque classe puisse participer à un cycle piscine l'année prochaine.

L'équipe pédagogique aura la confirmation du syndicat dès qu'il se sera réuni pour le budget 2018.

SYNDICAT DES EAUX DE COUCY LES EPPES

Adresse : 45, rue de la mairie 02840 Coucy les Eppes Tél :03 23 24 85 71
mail :synd.eaux.coucyleseppes@orange.fr
Une erreur informatique vous a fait recevoir une relance de facture d'eau. **N'en tenez pas compte .**

INFORMATION COMMUNE

Voyage communal

Inscription au voyage communal : Sortie prévue à Nigloland.
Le voyage est prévu le samedi 7 juillet. Les heures de départ et de retour vous seront communiquées dans le bulletin de juin.

Bon à découper et à remettre en mairie avant le 15 juin

- **NOM :**_____ **PRENOM :**_____
- **DOMICILE :**_____
- _____
- **TEL :**_____ **ou PORTABLE :**_____
-
- **ADULTES et ENFANTS de MARCHAIS**
- **Plus de 15 ans :** _____ **X 25 € =** _____ €
- **Moins de 15ans** _____ **X 20 € =** _____ €
- **Extérieur adulte.....** _____ **X 30 € =** _____ €
- **Gratuits pour les enfants**
- **de moins de 3 ans :** _____
-
- **NB TOTAL DE BILLETS :**_____ **TOTAL :**_____ €
-

Le Règlement sera versé à l'ordre de L'Amicale de la Tourbière

INFORMATIONS LIBRES

Sortie à la ferme

Montaigu :

Samedi 9 et dimanche 10 juin de 11 heures à 18 heures

Vente à la ferme de volailles et de viande de porcs

Concevreux :

Samedi 9 juin de 14 à 19 heures et dimanche 10 juin de 10 à 19 heures

Ferme pédagogique : élevage de poulets en plein air.

De nouvelles dispositions bancaires

Entrée en vigueur de la 2ème Directive européenne sur les services de paiement (DSP2) (1)

Objet : Votre protection renforcée en tant qu'utilisateur de services de paiement (cartes, virements, prélèvements).

Chère Cliente, Cher Client,

Les nouvelles dispositions issues de la transposition de la 2ème Directive européenne sur les services de paiement (DSP2) (1) sont entrées en vigueur le 13 janvier 2018 (2).

La DSP2 fait évoluer le cadre réglementaire applicable aux services de paiement pour prendre en compte la croissance des moyens de paiement électroniques, l'accélération technologique, les nouveaux usages apparus sur le marché des paiements et l'apparition de nouveaux acteurs non régulés jusqu'à ce jour. Cette directive vient également renforcer vos droits en tant qu'utilisateur de services de paiement.

Quelles conséquences concrètes pour vous ? Voici des exemples :

- En cas de contestation d'opération, les procédures sont facilitées avec, notamment, **une réponse à vos réclamations** dans un délai de 15 jours.
- Vous êtes **informé(s)** si nous détectons une fraude (tentative ou avérée) ou une menace pour la sécurité de vos moyens de paiement.
- Vous aurez la possibilité de recourir de façon sécurisée, et si votre compte est accessible en ligne, à des services d'information sur les comptes (type agrégateur) ou à des services d'initiation de paiement.

Conservatoire

Rappel :Sortie prévue le 9 juin sur le thème des plantes médicinales

Et pour conclure

C'est un objet à trouver :

Cet objet est du genre masculin , tout le monde en possède au moins un , c'est une pièce que l'on trouve sur de nombreuses machines-outils ; seul, c'est aussi un outil à part entière. Certain peintre réalise des tableaux avec cet outil. Dans un autre contexte il se mange….

ur le carnet du garde champêtre (retrouvé dans les archives de la Mairie) on lit ces otes écrites d'une main malhabile :

Soldats alliés inhumés, territoire
de Marchais

Le 6 janvier 1919, inhumé le corps d'un soldat Italien, trouvé dans le marais, lieu-dit « le mont d'isle ». Ces marais sont à environ 2 Km 500 du pays en allant à Sissonne.

On a trouvé sur le soldat, livret militaire, quelques lettres et papiers, le tout transmis à la Préfecture de l'Aisne quelques jours après.

(en marge il est écrit: tué vers le 12-13 octobre 1918)

Dans le cimetière communal qui entoure l'église :
Deux soldats Italiens inhumés :

1ère tombe : le lieutenant Nicosia Giovanni
Du 90° Régiment d'Infanterie Italienne
Tué à Marchais le 2 novembre 1918 ;
Adresse de la famille du mort :
M. Nicosia Antonio
(ou Nicona)
Via Tugheri n° 103 Palermo.

(En marge : exhumé le 30 Avril 1921)

2éme tombe : 222, 4ème Compagnie, mitrailleurs
Sergente, 4 novembre 1918, inconnu

Un soldat Italien dans le cimetière
Allemand, transporté fin décembre 1920
à Sissonne par les soldats du camp.

⇨ **(La transcription n'est pas inutile !)** ⇨

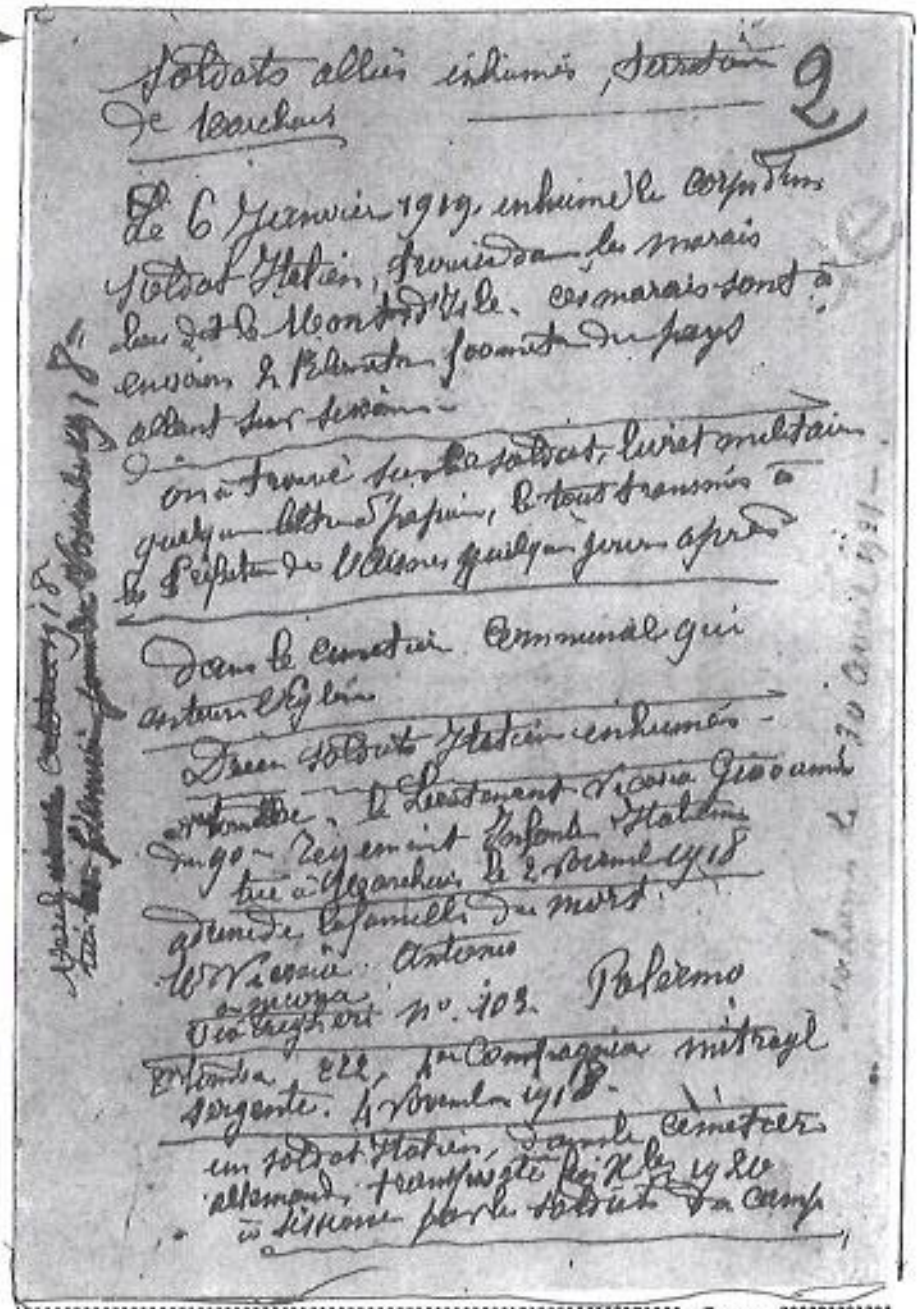

Soldats alliés inhumés, territoire de Marchais

2

Le 6 Janvier 1919, inhumé le corps d'un soldat Italien, trouvé dans le marais lieu dit le Mont d'Isle. ces marais sont à environ 2 Kilomètres 500 du pays allant sur Sissonne.

On a trouvé sur le soldat, livret militaire quelques lettres papiers, le tout transmis à la Préfecture de l'Aisne quelques jours après

Dans le cimetière communal qui entoure l'Eglise

Deux soldats Italiens inhumés

1re tombe. Le Lieutenant Nicosia Giovanni 90e Régiment Infanterie Italienne tué à Marchais le 2 novembre 1918

Adresse de la famille du mort

M. Nicosia Antonio
ou Nicona
Via Tugheri n°. 103. Palermo

2e tombe, 222, 4e Compagnie mitrailleurs sergente. 4 novembre 1918.

un soldat Italien dans le cimetière allemand, transporté fin Xbre 1920 à Sissonne par les soldats du camp

Jean Pestel